

## **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal de Châtel-Censoir du 29 mai 2015**

Présents :

Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE, Maire  
Monsieur Michel GUILBERT, Monsieur Jacques TOUBOULIC, Monsieur  
Georges SEBILLAUT, Adjoints  
Monsieur Jean-Louis DROUARD, Monsieur Antonin GIBERT, Madame Patricia  
NOREL, Madame Mélanie BRESSION, Madame Anne MILLOT, Madame  
Laurence HOURLIER, Monsieur Gérard JOVET, Madame Caroline  
DALLE-NOGARE, Madame Anne COLLINOT, conseillers

Excusés : Monsieur Dominique GUERIN DE VAUX, procuration à Monsieur  
Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE

Secrétaire de séance : Madame Anne COLLINOT

### **Ordre du jour:**

Intervention de l'association "RESPECTONS"  
Convention de participation financière avec le SYVOSC de Courson les  
Carrières  
Indemnités du Trésorier  
Plan Communal de sauvegarde : choix des nouveaux élus  
Ecole primaire : demande de subvention  
Versement d'une subvention pour l'animation lors du passage du train  
de bois  
Tarif annuel droit de place bateau à la halte nautique  
Demande d'autorisation d'installer des manèges pour la Saint Potentien  
Ouverture point information tourisme et recrutement d'un agent  
Délibération versement d'une subvention du budget de la commune sur  
le budget de l'eau  
Tarifs périscolaire 2015-2016 + Facturation accueil périscolaire +  
cotisation 2015 NAP  
Demande d'installation d'un cirque  
Convention avec le maître-nageur pour les activités de natation en juin  
2015  
Inondations : remerciements aux pompiers et bénévoles et mise en  
place d'une commission inondation pour réguler le niveau d'eau  
Fleurissement : remerciements aux administrés.  
Organisation du 14 juillet  
Questions diverses

Début de séance à 20h05

Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2015 est adopté sans remarque.

### **INTERVENTION DE L'ASSOCIATION "RESPECTONS"**

Madame Grall, secrétaire de l'association "RESPECTONS" intervient pour parler du problème des chats errants dans la commune et du besoin urgent d'agir.

Elle rappelle qu'il s'agit d'une espèce protégée par la loi et qu'il est donc formellement interdit de les abattre au risque de se voir sanctionner par une amende et une peine de prison. Il s'agit de capturer ces animaux et de les faire stériliser et tatouer.

Madame Grall accepte de nous prêter des cages de trappage et pour le financement propose d'envoyer des demandes de subventions auprès d'associations de protection animale de plus grande ampleur. Pour cela, il faudrait recenser les quartiers les plus touchés et le nombre approximatif de chats.

### **PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SYVOSC 2014-2015 (D 2015 033)**

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte de participer aux frais de fonctionnement et d'investissement du SYVOSC pour l'année scolaire 2014-2015 pour 15 élèves scolarisés au Collège Jean Roch COIGNET de Courson-les-Carières.

Le montant de la participation s'établit comme suit :

|                         |                  |
|-------------------------|------------------|
| Frais de fonctionnement | : 825,00 €       |
| Frais d'investissement  | : 856,00 €       |
| <b>TOTAL</b>            | <b>1681,00 €</b> |

Les élus autorisent le Maire à signer la convention avec le SYVOSC de Courson-les-Carières.

### **INDEMNITES DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRÉSOR**

#### **(D 2015 034)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer l'indemnité allouée à Madame Corinne Fabre, Comptable du Trésor d'Avallon exerçant les fonctions de Receveur des collectivités territoriales .

Cette indemnité de conseil calculée annuellement par référence au barème en vigueur selon arrêté interministériel en cours est accordée au taux maximum de 100%, pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante à compter du 4 avril 2014.

## **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : CHOIX DES NOUVEAUX ÉLUS.**

Le Conseil Municipal décide de modifier les noms des élus dans le plan communal de sauvegarde.

Monsieur Drouard informe le conseil qu'il n'y a plus de protection incendie sur la commune, la moto-pompe étant en panne.

Il est décidé que la sirène devra retentir tous les derniers mercredis du mois.

## **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE (D 2015 035)**

Le Conseil Municipal à la majorité des voix accepte de verser une subvention de 19,00 € par élève domicilié dans notre commune pour effectuer une sortie pédagogique en fin d'année sur le thème de l'eau dans le Morvan.

Le montant total de la subvention s'élève à 817,00 € (19,00 € x 43 enfants domiciliés dans notre commune).

## **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ANIMATION DU TRAIN DE BOIS (D 2015 036)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de 500,00 € à l'association Club Castelcensorien pour organiser et régler les frais d'animation lors de la fête du train de bois qui aura lieu à Châtel-Censoir le 8 juin 2015.

## **TARIFS DROIT DE PLACE BATEAUX À LA HALTE NAUTIQUE (D 2015 037)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal modifie la délibération Numéro 44 du 26 septembre 2014 comme suit :

Pour 12 mois: en année "glissante" et non en année civile : 1000,00 €

## **AUTORISATION POUR INSTALLATION DE MANÈGES POUR LA SAINT POTENTIEN**

Le Conseil Municipal accepte la venue des manèges pour la Saint Potentien. Les forains devront se présenter en mairie avant leur installation. Un adjoint leur précisera l'emplacement à occuper. Ils devront également fournir à la mairie toutes les attestations nécessaires et obligatoires.

## **DATES D'OUVERTURE DU POINT INFORMATIONS TOURISME (D 2015 038) ET RECRUTEMENT (D 2015 039)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'ouvrir le Point Informations Tourisme du 1er juin 2015 au 31 août 2015.

L'Office du Tourisme de Vézelay prend en charge le salaire de Mme Joyce Cador sur 3 mois, à raison de 17h30 par semaine, dès le 4 juin 2015. Elle sera présente les jeudis de 10h à 12h et de 14h à 18h30, les vendredis et samedis de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

La commune de Châtel-Censoir met à disposition du PIT, Mme Marie Samson les lundis après-midi, mardis après-midi et mercredi après-midi.

Pendant la période des vacances de Mme Marie Samson, soit du 3 août 2015 au 19 août 2015, la Municipalité recrutera Mme Joyce Cador pour remplacer Mme Marie Samson, les lundis après-midi, mardis après-midi et mercredis après-midi soit 12 heures par semaine. A l'unanimité, les élus adoptent cette proposition.

### **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DU BRUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE SUR LE BUDGET PRIMITIF DE L' EAU (D 2015 040)**

A l'unanimité, comme voté dans les budgets primitifs 2015 de la commune et de l'eau, le Conseil Municipal décide de verser une subvention du budget communal 2015 du compte 657364 sur le budget annexe de l'eau potable au compte 74, pour un montant de 3603,00 € .

### **TARIFS PERISCOLAIRES 2015/2016 DE 16h30 A 18h30 (D 2015 044)**

Le Conseil Municipal décide des tarifs d'accueil périscolaire 2015/2016 en fonction des ressources de la famille :

| <b>QF</b>      | <b>Tarifs</b>   |
|----------------|-----------------|
| < 330          | 1.00€ la séance |
| 330 < QF < 650 | 1.20€ la séance |
| 650 < QF < 950 | 1.30€ la séance |
| QF > 950       | 1.40€ la séance |

### **RETARD DES PARENTS D ÉLÈVES (D 2015 045)**

À partir de 16h30 les élèves qui ne rentrent pas chez eux sont accueillis en périscolaire. Or, les fréquents retards des parents perturbent le bon déroulement de l'organisation et entraînent des dépassements d'horaires pour le personnel. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'au-delà du troisième retard, les élèves ne seront plus acceptés aux Nouvelles Activités Périscolaires. Cette décision sera ajoutée au règlement intérieur de l'accueil de loisirs périscolaires pour la rentrée des classes de septembre 2015.

### **COTISATION POUR LA 4EME HEURE HEBDOMADAIRE DES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (D 2015 046)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en place une cotisation symbolique de 2€ par année et par enfant dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), afin de financer la quatrième heure hebdomadaire, qui est aujourd'hui prise en charge dans sa totalité par la commune. La Caisse d'Allocations Familiales versera également une participation financière.

## **PROJET DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ: "PARENTALITÉ ET NUMÉRIQUE" (D 2015 043)**

Des problèmes de comportements d'élèves ont été relevés dans le cadre de l'école et du périscolaire. Des enfants présentent des lacunes en matière d'éducation au numérique et certains ont des pratiques numériques plus qu'inadaptées à leur âge. Suite à ces constats, des parents d'élèves proposent un projet :

Il s'agit d'organiser une rencontre à l'attention des parents autour de la question de l'éducation aux médias.

Ce projet s'inscrit dans un dispositif du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), branche de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui permet un financement du projet de 80% à 100%.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le projet via le service périscolaire et accepte d'en être porteur en tant qu'interlocuteur CAF et receveur de la subvention. Il mettra la salle polyvalente à disposition, exceptionnellement à titre gratuit.

## **ANNUALISATION TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT D'ANIMATION MME BELLANCOURT (D 2015 042)**

A l'unanimité, pour la rentrée scolaire de septembre 2015, le Conseil Municipal décide d'annualiser le contrat de travail de Mme Nadège BELLANCOURT, Adjoint d'animation. Elle effectuera 76 heures par mois.

## **RENOUVELLEMENT CONTRAT TRAVAIL ADJOINT ANIMATION ROUX HÉLÈNE (D 2015 041)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal reconduit pour un an le contrat de travail de l'animatrice dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires et des nouvelles activités périscolaires (NAP).

Le contrat de Mme Hénène ROUX est reconduit du 1er septembre 2015 au 31 août 2015.

Son temps de travail sera de 62,70 H par mois, et elle sera annualisée.

## **DEMANDE D'INSTALLATION DU CIRQUE DE CANNES**

Suite à une demande d'installation du cirque de Cannes pour septembre 2015, le Conseil Municipal accepte cette demande. On leur demandera par courrier de nous préciser leur besoin en eau, électricité et surface. Il conviendra également de les avertir qu'un autre cirque s'est présenté en 2014 et n'a eu que peu de spectateurs.

## **CONVENTION AVEC LE MAITRE-NAGEUR POUR LES ACTIVITÉS DE NATATION EN JUIN 2015**

Il relève de la compétence de la Communauté de Commune d'Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) de prendre en charge le transport et l'entrée à la piscine des enfants. Cependant, il n'y a plus de créneaux horaires disponibles pour les enfants de l'école de Châtel-Censoir. Il convient donc de

faire appel à un maître nageur à la piscine du VVF Village "Les Anémones". Le coût de cette prestation s'élève à 750€ pour 10 heures.

La CCAVM prendrait en charge les honoraires de ce maître-nageur, à défaut ce serait à charge de la commune.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour la signature de la convention avec le maître-nageur, si toutefois cette charge revient à la commune.

### **INONDATIONS: REMERCIEMENTS AUX POMPIERS ET BÉNÉVOLES**

Le Maire remercie les pompiers ainsi que tous les bénévoles pour leur aide lors des inondations de mai 2015. Un dossier de classement de la commune en catastrophe naturelle a été déposé à la Préfecture par le Maire qui attend maintenant la décision du Ministère de l'Intérieur.

### **MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION INONDATION**

Il est nécessaire de mettre en place une commission inondation composée de Monsieur Massias Jurien de la Gravière, Monsieur Guerin De Vaux et Madame Collinot, tous trois volontaires, afin de réguler le niveau d'eau. Pour cela, il convient d'élargir la commission déjà existante des bois et forêts en y ajoutant l'inondation.

La commune se rapprochera des services techniques de la Préfecture et de la Police de l'eau afin d'établir un rapport sur l'état et la hauteur des étangs privés. Il faudra sensibiliser les propriétaires des-dits étangs pour qu'ils régulent leur niveau d'eau, effectuer un curage si nécessaire et d'entretenir les berges.

### **FLEURISSEMENT : REMERCIEMENTS AUX ADMINISTRÉS**

Le Maire remercie les 25 à 30 personnes qui ont participé à la plantation des fleurs dans la commune.

Monsieur le Maire propose que les habitants s'associent au nettoyage des trottoirs en arrachant les mauvaises herbes puisque la municipalité a l'interdiction d'utiliser du désherbant.

### **ORGANISATION DU 14 JUILLET**

Le Maire remercie les pompiers pour l'organisation du prochain 14 juillet. Le tir du feu d'artifice aura lieu le soir du 14 juillet.

### **DIVERS**

Monsieur Jovet demande que la commune acquiert un ordinateur portable afin de le mettre à la disposition du gardien de camping qui, aujourd'hui utilise son ordinateur personnel. Monsieur Le Maire va étudier cette proposition.

Fin de séance 22h40